



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David

Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 octobre 2022

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 octobre 2022.

Le Comité Syndical, par 33 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,
approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 octobre 2022.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David

Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-2. Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des Techniciens

Par délibération du 20 octobre 2022, le Comité Syndical décidait la modification de la délibération n°55/2017, relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : évolution du régime indemnitaire en direction des agents contractuels

Par délibération du 14 décembre 2016, le Comité Syndical a décidé, la création de deux postes de techniciens.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité, il est nécessaire de compléter la délibération du 20 octobre 2022 relative au RIFSEEP, en ajoutant :

- au titre de l'IFSE

CATEGORIE B

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emploi des TECHNICIENS TERRITORIAUX		Montant maxima individuel annuel
Groupes de Fonctions	Emplois	
Groupe 1	Chef de service ou de structure	19 660 €
Groupe 2	Poste de coordinateur	18 580 €

- au titre du Complément Indemnitaire

CATEGORIE B

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emploi des TECHNICIENS TERRITORIAUX		Montant maxima individuel annuel
Groupes de Fonctions	Emplois	
Groupe 1	Chef de service ou de structure	2 680 €
Groupe 2	Poste de coordinateur	2 535 €

Le reste étant sans changement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 28 novembre 2022 et l'avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **de compléter** la délibération du 20 octobre 2022 relative au RIFSEEP par le cadre d'emploi des techniciens territoriaux tel que proposé ci-dessus,
- **d'inscrire** la dépense au compte correspondant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



Le Secrétaire,

Benoit BUXRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-3. Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président propose suite à des avancements de grade de créer, à compter du 1^{er} janvier 2023, 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Sont concernés des agents du service collecte dont les fonctions justifient cette proposition.

Après avis favorable des membres du Bureau, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

-De créer, suite à des avancements de grade, à compter du 1^{er} janvier 2023, 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

-D'autoriser Monsieur Le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes,

-De modifier le tableau des effectifs en conséquence,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Les grades occupés actuellement seront proposés à suppression après nomination.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.

Le Secrétaire,



Benoit BUVRY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyenne accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David

Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-4. Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (ATA) et à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (ASA)

Le SIRTOM se trouve confronté ponctuellement à des besoins en personnel à titre occasionnel pour faire face à l'absence du personnel en congés annuels, en délégation syndicale ou en formation, mais également à des besoins temporaires ou saisonniers, notamment pour la dotation des bacs et sacs de collecte, la distribution de courriers, des actions de communication, de chauffeurs d'ampliroll, de ripeurs ou à un surcroît de travail administratif.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur Le Président propose au Comité Syndical la délibération suivante :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (ATA);

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ASA);

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

D'autoriser Monsieur Le Président à recruter 12 postes d'adjoint technique et 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à :

1° un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs (ATA),

2° un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs (ASA).

Monsieur Le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-5. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier M57

Par délibération n°15-2022 du 6 avril 2022, le Comité Syndical a adopté le référentiel M57 comme nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Cette nomenclature transpose aux communes et organismes de regroupement une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Le présent règlement fixe les règles de gestion applicable aux organismes de regroupement pour la présentation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le Règlement Budgétaire et Financier est adopté par l'assemblée délibérante. Il sera actualisé en cas de besoin et en fonction des dispositions législatives et réglementaires par voie d'avenant. Il doit être approuvé au plus tard lors de la séance précédant l'adoption de la première décision budgétaire.

Ce RBF s'articule autour des points suivants :

- Le cadre juridique du budget du SIRTOM DU LAONNOIS
- L'exécution budgétaire
- Les Régies
- La gestion pluriannuelle
- Les provisions
- L'actif et le passif
- Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des comptes

VU :

- Le code Général des Collectivités Territoriales
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs
- L'instruction budgétaires M57
- La délibération n°15-2022 du Comité Syndical en date du 6 Avril 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 en date du 1^{er} Janvier 2023
- La délibération n°32-2022 du Comité Syndical en date du 8 Juin 2022 adoptant la fixation des durées d'amortissement des biens dans le cadre de la M57

CONSIDERANT :

Qu'à compter du 1^{er} Janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, par 33 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier du SIRTOM DU LAONNOIS joint en annexe

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-6. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'article L1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales permet d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements pour l'année 2023 dans la limite de quart des crédits inscrits à la section du budget 2022, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Comité Syndical qui doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Cette mesure s'applique pour les investissements inscrits aux chapitres ci-dessous :

N° de l'opération	N° du compte	Libellé	Budget Primitif 2022	Crédits ouverts au titre de 2023
N° 101 Collecte du verre	2182	Matériels de transport	375 000.00€	93 750.00€
	2188	Autres immobilisations corporelles	39 600.00€	9 900.00€
N° 105 Collecte sélective	2182	Matériels de transport	1 580 557.00€	0.00€
	2188	Autres immobilisations corporelles	143 043.00€	35 760.00€
	2318	Autres immobilisations corporelles	2 085 214.00€	0.00€
N° 106 Acquisition matériel de bureau	2051	Concessions droits similaires	19 400.00€	0.00€
	2183	Matériel de bureau	5 200.00€	1 300.00€
	2184	Mobilier	1 769.00€	442.00€
N°108 Déchetteries	2182	Matériels de transport	48 000.00€	12 000.00€
	2188	Autres immobilisations corporelles	17 200.00€	4 300.00€
	2313	Constructions	400 000.00€	100 000.00€

N° 109 Complexe	2184	Mobilier	2000.00€	500.00€
	2188	Autres immobilisations corporelles	696 800.00€	172 450.00€
N° 110 Communication	2188	Autres immobilisations corporelles	7 100.00€	1 775.00€
N° 111 Prévention	2188	Autres immobilisations corporelles	70 369.00€	17 592.00€

Le Comité Syndical, vu l'avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Autorise Monsieur Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.

Le Secrétaire,

Benoit BUVRY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-7. Renouvellement de la convention au profit de la lutte contre le cancer dans le cadre de la collecte du verre

Depuis 9 ans, le Comité Syndical s'est engagé à verser une participation annuelle au Comité de l'Aisne de la ligue Nationale contre le cancer dans le cadre d'un partenariat, ceci à hauteur de 3 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

En effet, le Comité de l'Aisne de la ligue Nationale contre le Cancer propose au SIRTOM d'apporter son soutien au moyen d'une publicité la plus large possible à la collecte sélective et au recyclage du verre par tous moyens appropriés (adhésifs sur containers, affichettes pour campagne, texte pour bulletins municipaux, etc.) dans le but d'obtenir une participation active de la population et donc des tonnages les plus importants possibles.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an. Il convient de la renouveler.

Le Comité Syndical, vu l'avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

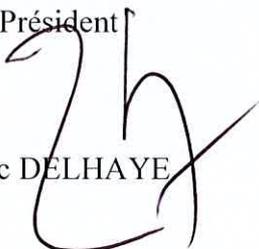
Décide :

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à négocier, à rédiger et à signer le renouvellement de la convention au profit de la lutte contre le cancer pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi que toutes pièces subséquentes,
- **De s'engager** à verser au comité 3 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-8. Contractualisation d'emprunts auprès de La Banque Postale

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, du recours à deux décisions de contractualisation d'emprunt auprès de la Banque Postale en date des 9 et 28 novembre 2022, prises en application de la délibération relative à ses délégations.

La première décision est liée aux besoins de financement des investissements relatifs à l'acquisition de matériels roulants pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés et donc de recourir à un emprunt de 600 000€.

Les principaux organismes bancaires qui interviennent dans le financement des investissements des collectivités territoriales ont été consultés. Les offres de La Banque Postale ont été les mieux placées.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

-Score Gissler : 1A

-Montant du contrat de prêt : 600 000,00 EUR

-Durée du contrat de prêt : 10 ans et 1 mois dont 1 an de phase de mobilisation

-Objet du contrat de prêt : financer l'acquisition de matériels roulants pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 1 an, soit du 03/01/2023 au 03/01/2024

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,78 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe du 03/01/2024 au 01/02/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 03/01/2024 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 600 000,00 EUR
Durée d'amortissement : 9 ans et 1 mois
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,51 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Commission non-utilisation : Pourcentage : 0,10 %

La deuxième décision est liée aux besoins de financement des investissements relatifs à des travaux sur la déchetterie et le siège, où il est opportun de recourir à un emprunt de 1 090 000€. Les offres de la Banque Postale ont été également les mieux placées.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

-Score Gissler : 1A

-Montant du contrat de prêt : 1 090 000,00 EUR

-Durée du contrat de prêt : 20 ans et 1 mois

-Objet du contrat de prêt : financer les travaux sur déchetterie et siège du SIRTOM DU LAONNOIS

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 1 an, soit du 03/01/2023 au 03/01/2024

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,93 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe du 03/01/2024 au 01/02/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 03/01/2024 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 1 090 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 19 ans et 1 mois
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,56 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Commission non-utilisation : Pourcentage : 0,10 %

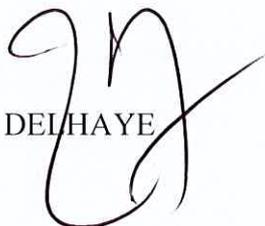
Le Comité Syndical, vu l'avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Prend acte du recours à ces deux décisions de contractualisation d'emprunt auprès de la Banque Postale en date des 9 et 28 novembre 2022

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-9. Virements de crédits n°2 et n°3

Il a été procédé aux virements de crédits suivants :

Virement de crédit n°2

Faisant suite à la réalisation d'un emprunt de 1 090 000.00€ et d'un de 600 000.00€, il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour les frais financiers afférents à ces deux dossiers. Il y a lieu de diminuer les dépenses imprévues à hauteur de 700.00€

-6688 Autres Charges financières : + 700.00€

- 022 Dépenses imprévues : - 700.00€

Dépenses de fonctionnement					
Comptes	Articles	Budget Primitif 2022	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Comité syndical
6688	Autres charges financières	1 000,00 €	700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
022	Dépenses imprévues	225 148,00 €	- 700,00 €	224 448,00 €	224 448,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		226 148,00 €	- €	226 148,00 €	226 148,00 €

Virement de crédit n°3

Il s'agit d'inscrire les crédits correspondants au remplacement de deux ordinateurs devenus obsolètes pour pouvoir accepter la migration de la messagerie. Il est procédé aux mouvements suivants :

- 2183 opération 106 : +2 390.00 €

- 020 Dépenses imprévues : - 2390.00 €

Dépenses d'investissement					
Comptes	Articles	Budget Primitif 2022	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Comité syndical
2183 opération 106	Matériels de bureau	5 200,00 €	2 390,00 €	7 590,00 €	7 590,00 €
020	Dépenses imprévues	44 921,00 €	- 2 390,00 €	42 531,00 €	42 531,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 121,00 €	- €	50 121,00 €	50 121,00 €

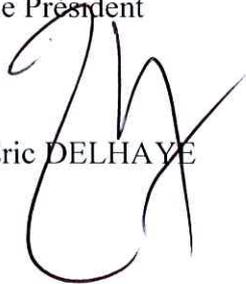
Le Comité Syndical, vu l'avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Prend acte des deux virements de crédits effectués.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs BIEDAL Pierre, MONTCOURTOIS Gilbert, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie Angéline, Messieurs KAMINSKI Frédéric, BONAMOUR DU TARTRE Éric.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, CHARLIER Aude, DRUET Pierrette, LAHYANI Hanan, Messieurs MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, CHARLES Gérard, MACHAIN Michel, HARANG Francis, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs CHAYOUX Jean Pierre, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, BERNARD Evelyne, Messieurs ALLUCHON Jean Maurice, BOLLINE Hervé, MOUGENOT Paul.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, DEMADE Jocelyne, LARDE Marie France, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, WARNIER Eddy, MORLET Vincent, PERNAUD Guy.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur BUVRY Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 28

Nombre de votants : 33

07122022-10. Présentation du Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Valor'Aisne

Dans son rapport annuel, Valor'Aisne présente les chiffres et événements marquants de 2021.

En 2021, 301 323 tonnes de déchets ont été traitées par le Syndicat dont 151 948 tonnes collectées en porte-à-porte et 149 375 tonnes en déchetterie.

Cela représente une hausse de 16,3% par rapport à 2020. Elle est constatée sur les déchets collectés en porte-à-porte et en déchetterie.

En moyenne sur le territoire de Valoraïsne, 57,5 kg/hab de déchets recyclables (SIRTOM du Laonnois : 60 kg/hab) et 220,6 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles (SIRTOM du Laonnois 187 kg/hab) ont été collectés.

79% des déchets triés et 82% des déchets enfouis transitent par un quai de transfert avant d'arriver à l'exutoire de traitement. Cela permet de massifier les déchets et ainsi d'optimiser le transport de ces derniers.

En 2021, le Syndicat a continué la démarche de concertation territoriale autour de la matière organique lancée en 2020. Elle a pour but de promouvoir une cohérence territoriale d'offres et de besoins autour des flux de matières organiques.

Les dépenses de fonctionnement représentent 35 935 457 € HT et les dépenses d'investissements 7 237 801 € HT. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 38 601 215 € HT et les recettes d'investissement à 7 868 413 € HT. Ces recettes sont composées à 65 % de la contribution des collectivités adhérentes. Cela représente un coût de traitement de 48,52 €/hab en 2021 (+5,4% par rapport à 2020).

Remarques : le SIRTOM du Laonnois n'utilise pas la même population pour calculer ses performances. Valor'Aisne utilise la population municipale et le SIRTOM utilise la population totale. Les indicateurs sont différents donc par rapport au rapport annuel 2021 du SIRTOM du Laonnois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention:

Décide :

- D'approuver le rapport annuel 2021 du Syndicat Départemental Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.